

Communauté de Communes
Des Bertranges à la Nièvre
2, rue Masson
58130 GUERIGNY
Tél. : 03 86 60 99 70
Fax : 03 86 60 99 71

Conseil Communautaire

Séance du 21 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le mardi vingt-et-un octobre à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Urzy, sous la présidence de Huguette JUDAS, Présidente.

La séance est ouverte à 18h35

***Membres présents :** Mme Dany ARGOUD-RABEH, Mme Danielle AUDUGE, M. Guy BERTRAND, M. Daniel CHALENCON, Mme Marie-Jeanne DAUBRENET, M. Daniel GOBET, Mme Huguette JUDAS, M. Christophe MAGNIEN (arrivé à 18h45), M. Jacques MERCIER, M. Rémy PASQUET, M. Patrick REGNAULT, M. Roger RIGAUD, Mme Isabelle THILLIER, Mme Annie VAILLANT*

***Absents excusés :** M. Jean-Pierre APERS pouvoir donné à M. Jacques MERCIER
Mme Nicole MAURY pouvoir donné à Mme Annie VAILLANT*

***Absents :** Mme Michèle BRIDOUX, M. Jean-Pierre CHATEAU, M. Jean-Luc CLEAU, Mme Valérie DELONG, M. André DEMARES, M. Eric GUYOT, Mme Nathalie JOLY, Mme Nathalie LEBAS*

***Secrétaire de séance :** M. Guy BERTRAND*

L'Ordre du jour est le suivant :

1. Approbation compte-rendu du conseil communautaire du 17 juin 2014
2. Approbation compte-rendu du conseil communautaire du 4 août 2014
3. Approbation compte-rendu du conseil communautaire du 3 septembre 2014
4. Présentation du contrat territorial des Nièvre par le Bassin Versant
5. Renouvellement des concessions ONF
6. Renouvellement du contrat avec l'entreprise Cofely
7. Autorisation de signer avec la Mairie d'Urzy la convention de mise à disposition de personnel pour le ménage des bâtiments communautaires et du PIT
8. Remboursement frais de fonctionnement Dojo par les utilisateurs en dehors des sportifs de l'ASGU au prorata du temps d'occupation
9. Demande de remboursement d'une facture par la Mairie de Guérigny « relevés topographiques de l'état initial de la rue de la Tuilerie entre la RD 977 et la rue de Forgebas » émise par M. Raquin
10. Retrait de la délibération 2014-039 : Remboursement des dépenses liées à l'enfouissement des réseaux rue Jean Robin par la Mairie de Guérigny
11. Décision modificative : transfert de crédit au chapitre 16 (DI)
12. Décision modificative : transfert de crédit au chapitre 23 (DI)
13. Décision modificative : transfert de crédit au chapitre 21 (RI)
14. Questions diverses

Mme la Présidente informe l'assemblée des remarques faites par M. Chateau au travers d'un courrier reçu l'après-midi même quant à l'approbation de trois comptes-rendus en une seule séance. Mme la Présidente rappelle les faits : saisine de la Chambre Régionale des Comptes par la Préfecture, congés de la secrétaire-comptable. C'est pour ces raisons que les comptes-rendus n'ont pas pu être approuvés au fur et à mesure.

M. Chateau s'interroge également par rapport au compte-rendu du 3 septembre qui n'a pas pris en compte toutes ses remarques.

1) APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2014

M. Rigaud : page 6 : il faudrait inverser les votes « pour » et « contre » et formuler ainsi : « Mme la Présidente demande le vote sur la reprise de la compétence voirie par les communes ».

Après modification, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AOÛT 2014

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de M. Magnien à 18h45.

3) APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2014

Mme la Présidente propose que les modifications demandées par M. Chateau soient prises en compte s'agissant d'un oubli involontaire.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

4) PRESENTATION DU CONTRAT TERRITORIAL DES NIEVRE PAR LE BASSIN VERSANT

Mme la Présidente précise qu'il n'y a pas de vote sur ce point.

La présentation du contrat territorial des Nièbres est faite par :

- M. Faust, Maire de Champlemy, Vice-Président de la Communauté de Communes Entre Nièbres et Forêts (CCNF) et représentant de M. Legrain, Président de la CCNF.
- Magali Boudeau, chargée de mission à la CCNF en charge de l'élaboration du Contrat Territorial.
- Mathieu Parmentier, technicien rivière, intervenant en phase travaux.

Lors du prochain conseil, il faudra que la CCBN se positionne sur les différents scénarios financiers possibles.

La Présidente remercie les intervenants pour cette présentation. Elle remercie également M. Chalencon d'avoir assisté à toutes les réunions. Ce dernier se propose de renseigner les délégués communautaires s'ils ont des questions.

5) RENOUELEMENT DES CONCESSIONS ONF

Une première convention a été signée en 2005 pour deux parcours d'orientation, un en forêt des Bertranges et un en forêt de Guérigny. Elle doit être renouvelée cette année pour une

durée de trois ans. Trente adhérents et une centaine de personnes non licenciées y participent. Une rencontre lors d'une prochaine commission sera faite avec l'association N.O.R.D. pour voir les améliorations à apporter sur ces parcours. Du fait des nombreuses interventions, M. Mercier souhaite que les intervenants se mettent en relation avec les chasseurs afin d'éviter tout accident.

Le coût en 2013 des concessions était de 102 € chaque parcours, en 2014, on prévoit un coût de 110 € par parcours.

M. Chalencon informe l'assemblée qu'il y aura un article dans la prochaine gazette afin de communiquer sur ces parcours.

Mme la Présidente demande l'autorisation de signer la convention.

Accepté à l'unanimité : Délibération n° 2014-044

6) RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE COFELY

Le contrat d'entretien avec la société Cofely arrive à échéance le 30 septembre 2014, il faut donc renouveler le contrat. Aucune autre société n'a été consultée.

Accepté à l'unanimité : Délibération n° 2014-045

7) AUTORISATION DE SIGNER AVEC LA MAIRIE D'URZY LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LE MENAGE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES ET DU PIT

Du fait de l'arrêt du ménage au Dojo en avril 2014 par la Mairie de Guérigny, c'est la Mairie d'Urzy qui a assuré le ménage depuis. Pour rappel la convention de 2008 prévue pour trois ans n'a pas été renouvelée en 2011, ainsi de 2011 à 2014 il n'y a pas eu de convention.

M. Rigaud demande comment ça se passe quand les employés des services techniques d'Urzy interviennent sur la piste de BMX, notamment en cas d'accident ? Actuellement il n'y a rien de prévu, c'est pourquoi Mme la Présidente propose qu'une convention de mise à disposition soit proposée lors du prochain conseil communautaire.

Accepté à l'unanimité : Délibération n° 2014-046

8) REMBOURSEMENT FRAIS DE FONCTIONNEMENT DOJO PAR LES UTILISATEURS EN DEHORS DES SPORTIFS DE L'ASGU AU PRORATA DU TEMPS D'OCCUPATION

Actuellement le SIVOM de Guérigny paie pour les équipements sportifs une participation financière aux frais de fonctionnement à la Mairie de Guérigny.

Aujourd'hui il n'y a aucune participation pour le Dojo.

M. Mercier informe l'assemblée qu'il va retravailler sur le règlement intérieur.

Mme la Présidente souhaiterait instaurer une participation à partir du 1^{er} janvier 2015. Par rapport aux données actuelles, le taux horaire serait de 9,51 € de l'heure. Cela permettrait d'avoir une recette d'environ 7 500 €, soit la moitié des frais de fonctionnement annuels.

Cette participation serait demandée à la Mairie de Guérigny et au SIVOM. Mme la Présidente propose de ne pas faire payer les sportifs de l'ASGU Judo et Aïkido, le Centre Social Intercommunal et l'ADAPEI.

M. Chalencon propose quant à lui, de faire payer le Centre Social Intercommunal et l'ADAPEI.

M. Regnault dit qu'il faut préciser « Arts Martiaux » et non « sportifs de l'ASGU » afin d'être plus précis.

Un débat est lancé pour le Centre Social Intercommunal et l'ADAPEI.

Les élus passent au vote suivant « remboursement des frais de fonctionnement du Dojo par les différents utilisateurs exceptés l'ASGU Judo, Aïkido et le Centre Social ».

Votants « Pour » : 8

Votants « Contre » : 2

Abstention : 6

Délibération n° 2014-047

Après ce vote, un nouveau débat est lancé quant aux différents utilisateurs concernés par cette participation, cette délibération n'ayant pas fait ressortir un vote majoritaire.

M. Mercier tient malgré tout à ce qu'il y ait une participation financière. Une nouvelle proposition de vote est faite cette fois-ci en faisant payer tout le monde sauf l'ASGU Judo et Aïkido.

Votants « Pour » : 12

Votants « Contre » : 1

Abstention : 3

Accepté à la majorité : Délibération n° 2014-047 BIS

9) DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE PAR LA MAIRIE DE GUERIGNY « RELEVES TOPOGRAPHIQUES DE L'ETAT INITIAL DE LA RUE DE LA TUILERIE ENTRE LA RD 977 ET LA RUE DE FORGEBAS » EMISE PAR M. RAQUIN

Mme la Présidente informe l'assemblée qu'en février 2014 M. Chateau, alors Président de la CCBN, a signé un devis d'un montant de 1 650 € avec le géomètre RAQUIN. Ce relevé topographique concernait la rue de la Tuilerie située sur la commune de Guérigny. La facture a été réglée le 13 mai 2014.

Mme la Présidente rappelle que cette rue n'est pas inscrite dans le programme des travaux de voirie 2012-2015 et qu'aucune délibération n'a été prise ni pour rajouter cette rue au programme, ni pour engager la dépense de relevé topographique. De plus la CCBN dispose d'un maître d'œuvre pour assurer ces études.

Accepté à l'unanimité : Délibération n° 2014-048

10) RETRAIT DE LA DELIBERATION 2014-039 : REMBOURSEMENT DES DEPENSES LIEES A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE JEAN ROBIN PAR LA MAIRIE DE GUERIGNY

La Présidente rappelle qu'une délibération n°2014-039 portant sur le remboursement des dépenses (138 035.31 €) liées à l'enfouissement des réseaux rue Jean Robin par la Mairie de Guérigny a été adoptée à la majorité lors du Conseil communautaire du 17 juin 2014.

La Présidente informe l'assemblée que la Préfecture a avisé la CCBN par courrier du 1^{er} septembre 2014 que cette délibération est entachée d'illégalité, aucune délibération concordante entre la Communauté de communes et la Mairie de Guérigny n'ayant été prise permettant le versement d'un fonds de concours.

Il y a donc lieu d'annuler cette délibération par son retrait du registre des délibérations de la Communauté de communes « des Bertranges à la Nièvre »

Accepté à l'unanimité : Délibération n° 2014-049

11) DECISION MODIFICATIVE : TRANSFERT DE CREDIT AU CHAPITRE 16 (DI)

La présidente précise qu'il est nécessaire de faire des décisions modificatives car c'est le budget du mois d'avril qui a été repris.

Elle explique que suite à la contraction de deux nouveaux emprunts en 2014 il est nécessaire de faire le transfert de crédits suivant :

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
16	1641	000		Emprunts en euros	3000.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2183	55		Route de la Chaussade	-3000.00

Accepté à l'unanimité : Délibération n° 2014-050

12) DECISION MODIFICATIVE : TRANSFERT DE CREDIT AU CHAPITRE 23 (DI)

La Présidente explique qu'il reste des factures de voirie et de BMX en attente de règlement :

- Lagoutte (garde-corps) = 9 972 €
- Merlot TP (les Brûlées) = 19 450,56 €
- Girus (maîtrise d'œuvre voirie) = 4 348,37 €

Actuellement il ne reste que 26 488,61 € de crédits disponibles sur le chapitre 23. Il est donc nécessaire de faire le transfert de crédits suivant :

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2315	000		Installations, matériels et outillages techniques	7 500.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2183	55		Route de la Chaussade	-7500.00

Accepté à l'unanimité : Délibération n° 2014-051

13) DECISION MODIFICATIVE : TRANSFERT DE CREDIT AU CHAPITRE 21 (RI)

La Présidente explique que suite au retrait de la délibération 2014-039 (Remboursement des dépenses liées à l'enfouissement des réseaux rue Jean Robin par la Mairie de Guéringy), il est nécessaire de faire le transfert de crédits suivant :

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
10	10222	000		FCTVA	62500.00
16	1641	11		Emprunts en euros	75535.31

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	21534	14		Enfouissement réseaux électriques	-138035.31

M. Pasquet précise à l'assemblée que ces 138 000 € ne sont donc pas financés.

Accepté à l'unanimité : Délibération n° 2014-052

14) QUESTIONS DIVERSES

Mme la Présidente informe l'assemblée que la proposition pour la vente de la gare n'aboutira pas car l'éventuel acquéreur nous ayant indiqué que les travaux concernant les réseaux seraient trop importants.

Mme la Présidente demande aux mairies de commencer à réfléchir avec quelles Communautés de communes elles veulent fusionner. Elle leur fait part de ses différentes rencontres.

Mme la Présidente informe l'assemblée qu'il y a eu une belle inauguration de la piste intercommunale de compétition de BMX.

M. Mercier remercie l'ASGU BMX et les salariés de la CCBN pour le travail effectué ainsi que Mme Judas pour son discours.

M. Rigaud s'interroge sur une possibilité d'emprunter à nouveau en 2015 sachant que la dette actuelle va culminer jusqu'en 2018. Il s'interroge également sur la possibilité d'emprunter à nouveau en 2015 pour la CCBN sachant que lors de la séance du conseil communautaire du 4 août 2014, M. Pasquet, Vice-Président chargé des finances, informait le conseil que jusqu'en 2018 la dette de diminuera pas et que c'est seulement en 2022 qu'elle descendra sensiblement. M. Pasquet l'informe que si deux conditions sont respectées (augmentation de la fiscalité de 15% minimum et accord des autorités de contrôle de pouvoir emprunter), la dette globale serait stabilisée.

M. Rigaud s'interroge également sur le fait que plus aucune dépense ne doit être engagée pour le SPANC, or le contrat du technicien a été renouvelé pour un an lors d'un précédent conseil. Mme la Présidente et M. Mercier lui répondent qu'ils l'accompagnent dans la recherche d'un nouvel emploi. Audrey DAIRE, la secrétaire-comptable doit se renseigner auprès de la Communauté de communes du Bon Pays afin de savoir comment ils fonctionnent avec un prestataire privé.

Plus aucune question n'est posée, la séance est levée à 21h.

Table des Délibérations

Séance du 21 octobre 2014

Convocation du 21 octobre 2014

- ***Délibération n°2014-044*** : *Renouvellement des concessions ONF*
- ***Délibération n°2014-045*** : *Renouvellement du contrat avec l'entreprise Cofely*
- ***Délibération n°2014-046*** : *Autorisation de signer avec la Mairie d'Urzy la convention de mise à disposition de personnel pour le ménage des bâtiments communautaires et du PIT*
- ***Délibération n°2014-047*** : *Remboursement frais de fonctionnement Dojo par les utilisateurs en dehors des sportifs de l'ASGU au prorata du temps d'occupation*
- ***Délibération n°2014-047 BIS*** : *Remboursement frais de fonctionnement Dojo par les utilisateurs en dehors des sportifs de l'ASGU au prorata du temps d'occupation*
- ***Délibération n°2014-048*** : *Demande de remboursement d'une facture par la Mairie de Guérigny « relevés topographiques de l'état initial de la rue de la Tuilerie entre la RD 977 et la rue de Forgebas » émise par M. Raquin*
- ***Délibération n°2014-049*** : *Retrait de la délibération 2014-039 : Remboursement des dépenses liées à l'enfouissement des réseaux rue Jean Robin par la Mairie de Guérigny*
- ***Délibération n°2014-050*** : *Décision modificative : transfert de crédit au chapitre 16 (DI)*
- ***Délibération n°2014-051*** : *Décision modificative : transfert de crédit au chapitre 23 (DI)*
- ***Délibération n°2014-042*** : *Décision modificative : transfert de crédit au chapitre 21 (RI)*

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Membres	Signatures	Pouvoirs à
J.P. APERS		
D. ARGOUD-RABEH		
D. AUDUGE		
G. BERTRAND		
M. BRIDOUX		
D.CHALENCON		
J.P.CHATEAU		
J.L. CLEAU		
M.J. DAUBRENET		
V. DELONG		
A.DEMARES		
D.GOBET		
E.GUYOT		
N. JOLY		
H.JUDAS		
N.LEBAS		
C.MAGNIEN		
N. MAURY		
J. MERCIER		
R.PASQUET		
P. REGNAULT		
R. RIGAUD		
I.THILLIER		
A.VAILLANT		